

X- UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT POUR LE SPORT

Les bienfaits de la pratique sportive nécessitent qu'elle soit soutenue et stimulée par les pouvoirs publics. Tout citoyen doit avoir accès à la pratique de toutes les disciplines en fonction de ses aspirations, de ses qualités et de ses envies.

De surcroît, le sport est universel, praticable par tous et susceptible de se vivre à différents niveaux de pratique. C'est pour ces raisons que, à côté de ses caractéristiques premières, le sport peut être un facteur d'intégration, de promotion et de défense de certaines valeurs éthiques, de développement économique et de plus grande justice sociale.

Le sport touche également l'éducation des enfants, qui ne serait complète si elle ne comprenait pas un pan réservé au développement de l'activité physique.

Par ailleurs, l'image et la pratique du sport auprès du public sont fortement influencées par les performances réalisées par les sportifs de haut niveau. Tous les éléments doivent être mis en œuvre afin de favoriser l'émergence de nouveaux talents au plan international, ce qui impose de se pencher sur la formation des jeunes espoirs et le statut des sportifs d'élite et de leurs entraîneurs : il est important d'offrir à ces professionnels du sport des infrastructures de qualité, une formation reconnue et des conditions d'accès à la profession clairement établies.

Enfin, il demeure un point primordial : l'éthique et le « fair-play », que le Gouvernement s'efforcera de promouvoir au cours de la législature à venir.

1. Un plan stratégique de développement de l'activité physique et du sport

Afin de développer une vision stratégique à long terme et ouverte sur le monde de sa politique sportive, le Gouvernement propose d'élaborer un programme pluriannuel qui dépassera le temps d'une législature. Cette vision devra être transversale aux départements du Sport, de l'Enseignement, de la Santé et de l'intégration sociale, et impliquer les compétences régionales, notamment en matière d'infrastructures, mais aussi les autres niveaux de pouvoir par la mise en place d'une conférence interministérielle du sport.

Ce plan de développement de l'activité physique et du sport, élaboré en concertation avec les Régions, les instances, fédérations et associations sportives, et les pouvoirs locaux, comportera plusieurs axes : sport pour tous et sport de haut niveau, sport à l'école, lutte contre le dopage, infrastructures, missions et emplois dans les fédérations, formation des cadres...

Il fera l'objet d'une évaluation régulière sur base d'objectifs fixés préalablement.

La législation et la réglementation relatives au sport au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront adaptées conformément au contenu de ce plan.

2. La pratique du sport dès l'école

Le Gouvernement adoptera des mesures visant à favoriser la pratique du sport à l'école, en se basant sur les conclusions du projet-pilote relatif aux cours d'éducation physique mené entre 2004 et 2009.

Dans ce contexte, le Gouvernement :

- systématisera des initiatives d'éveil sportif à l'école, notamment en rapprochant les écoles des clubs sportifs, des centres sportifs locaux intégrés et des centres de conseil du sport de l'ADEPS concernés par des actions conjointes favorisant la connaissance d'un maximum de sports ;
- améliorera les conditions dans lesquelles se donnent les cours de psychomotricité dans les classes maternelles tout en maintenant deux périodes de psychomotricité par semaine ;
- étudiera, en concertation avec les acteurs concernés, le rôle que peut jouer le professeur d'éducation physique en matière de détection et de pré-orientation vers les milieux sportifs. L'objectif est de tisser des liens entre le monde de l'école et celui du sport, afin de favoriser l'intégration des jeunes dans les clubs ;
- soutiendra et valorisera les compétitions interscolaires, en collaboration avec l'Association des Fédérations Francophones du Sport Scolaire (AFFSS) ;
- rendra obligatoire l'insertion d'un chapitre spécifique sur l'éducation physique dans chaque projet d'établissement ;
- encouragera la pratique d'activités physiques en milieu (para)scolaire et les déplacements à pied et à vélo des élèves et des enseignants vers l'école ;
- définira une politique d'aide et d'accompagnement pour les meilleurs espoirs, en parfaite coordination entre les Ministres chargés des Sports, de l'Enfance et de l'Enseignement obligatoire et de l'Enseignement supérieur afin de leur permettre de concilier leur pratique sportive et leurs études ;
- redéfinira, à partir des initiatives existantes, un cadre pour les différentes formes de sport-étude.

3. Une pratique sportive pour tous

La pratique sportive peut revêtir différentes formes : elle peut s'effectuer dans un club ou entre amis, s'inscrire dans le cadre de compétitions ou être purement ludique, être régulière ou saisonnière, se pratiquer à domicile ou à l'extérieur, être pluridisciplinaire ou ne couvrir qu'une seule discipline... L'important est d'avoir une activité sportive en adéquation avec ses attentes, ses capacités et ses disponibilités.

Il appartient aux pouvoirs publics d'encourager les citoyens à faire du sport. Pour y parvenir, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- réalisera auprès du grand public une campagne de sensibilisation sur la nécessité d'une pratique sportive régulière de tous les citoyens, avec le soutien des sportifs de haut niveau ;
- encouragera la pratique sportive par la réalisation et la promotion d'événements sportifs majeurs ;
- étudiera la possibilité d'accroître l'offre de stages ADEPS et de diversifier les activités qu'ils proposent ;
- élaborera un catalogue commun des offres de stages ou initiatives sportives développées par tous les niveaux de pouvoir ;
- organisera, parallèlement au trophée des communes sportives, une journée de découverte des différentes disciplines sportives disponibles, à l'instar des « Journées du patrimoine » ;
- encouragera la pratique sportive au sein de l'entreprise via la création d'un trophée des entreprises ;
- poursuivra l'augmentation du nombre de centres sportifs locaux et de centres sportifs locaux intégrés en lien avec les écoles au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- facilitera, au travers des centres sportifs locaux intégrés, l'ouverture des infrastructures sportives des écoles en dehors des heures d'ouverture pour tous les sportifs (et réciproquement) et favorisera, là où une demande se manifeste, les synergies entre le corps enseignant et les clubs.

Le sport étant vecteur d'intégration, le Gouvernement :

- évaluera, avec tous les acteurs qui le mettent en œuvre et, le cas échéant, adaptera le système du chèque-sport pour en encourager l'utilisation auprès d'un nombre plus élevé de jeunes défavorisés ;
- assurera un encadrement professionnel pour le sport de quartier ;
- reconduira régulièrement la journée « Sport sans limites » qui permet de rapprocher sportifs valides et moins valides ;
- augmentera l'offre de sport accessible aux personnes handicapées ;
- poursuivra le soutien à la formation de moniteurs spécialisés au côté des sportifs atteints de handicaps divers afin de garantir une pratique sportive en toute sécurité ;
- accordera une attention particulière à toutes les initiatives de découverte de la psychomotricité au sein des milieux d'accueil de la petite enfance ;
- incitera les gestionnaires d'infrastructures sportives à consacrer des plages horaires spécifiques au sport du troisième et du quatrième âges dans les plannings de celles-ci ;
- développera des initiatives pour renforcer l'accessibilité, la sensibilisation et l'information des personnes âgées sur le bienfondé de la pratique d'une activité physique adaptée à tout âge, tout en renforçant les activités spécifiques existantes en leur faveur telles que le « Passeport santé Seniors » ;

- s'attachera à promouvoir davantage la pratique d'activités physiques et sportives au féminin en développant des actions spécifiques adaptées au public féminin.

4. Un soutien au sport de haut niveau

L'image et la pratique du sport auprès du public sont fortement influencées par les performances réalisées par les sportifs de très haut niveau. A ce jour, une cinquantaine d'athlètes francophones bénéficient d'un contrat de « Sportifs de haut niveau ».

Ce chemin vers l'excellence débute souvent à un âge précoce, en pleine scolarité, ce qui demande, à l'enfant comme à ses parents, une organisation lourde et contraignante.

Pour améliorer la participation de nos élites aux grandes compétitions internationales, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- soutiendra, en concertation avec l'Etat fédéral, les entités fédérées et les fédérations sportives, la création d'un centre unique d'expertise et de formation pour les sportifs de haut niveau. Ce centre permettra le travail en commun des athlètes et d'un personnel d'encadrement varié (formation, entraînements, suivis physique et psychologique, recherche). Le Gouvernement tiendra compte des infrastructures existantes dans le choix de la localisation du centre et des infrastructures sportives dont il devra être doté, en lien avec le sport pour tous, afin de limiter les investissements ;
- définira une politique d'aide et d'accompagnement pour les meilleurs espoirs, en parfaite coordination entre les Ministres chargés des Sports, de l'Enfance et de l'Enseignement obligatoire et de l'Enseignement supérieur ;
- développera les passerelles entre les clubs sportifs, les fédérations et les établissements scolaires afin de favoriser la détection des espoirs sportifs de demain, les accompagnera et suscitera chez eux l'envie de se surpasser pour atteindre le statut d'espoir sportif puis de sportif de haut niveau ;
- intensifiera le travail de la Cellule Ariane qui est chargée de chercher, avec le sportif, des filières de formations adaptées, de l'aider à traduire ses qualités et ses compétences et de le mettre en relation avec le monde de l'entreprise. Un partenariat entre l'ADEPS, les entreprises, les organisations patronales et des organismes publics comme le Forem, d'Actiris, et l'IFAPME (Institut de la Formation en Alternance des PME) en Wallonie et du SFPME (Service de Formation des PME) à Bruxelles sera développé ;
- créera, dans le respect du secret médical et de la vie privée, un fichier reprenant toutes les données utiles au suivi des sportifs de haut niveau susceptibles d'être exploité tout au long de la carrière des athlètes ;
- réalisera un accord de coopération dans le plus strict respect des compétences de chacune des entités concernées en vue de renforcer la

collaboration et les synergies sur un plan national, notamment en matière de sport de haut niveau et d'organisation de compétitions sportives régionales, nationales et internationales.

5. Des collaborations avec les fédérations renforcées

L'action du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles visera à réduire les disparités qui existent au sein du management des fédérations sportives. En effet, à côté d'une gestion bénévole dans la grande majorité des cas, existe aussi une gestion professionnelle qui reste minoritaire. Le Gouvernement veillera à mettre en place un contexte favorable à la professionnalisation de la gestion des fédérations sportives dans le respect des réalisations et des spécificités de chacune.

Dans ce cadre, le Gouvernement :

- soutiendra les fédérations qui souhaitent professionnaliser leur management sur le plan administratif et/ou sportif et qui veulent entamer des actions communes transfédérations pour le sport. La mutualisation de la gestion managériale des fédérations par la mise à dispositions de moyens financiers et humains qui bénéficient à un regroupement de plusieurs fédérations doit être encouragée ;
- améliorera le mécanisme de liquidation des subventions des fédérations pour que leurs projets soient menés avec plus de sérénité.

6. Une amélioration de la formation des cadres

Afin d'améliorer la formation des cadres sportifs, le Gouvernement :

- initiera des campagnes de sensibilisation auprès des acteurs du monde du sport susceptibles de devenir formateurs et mènera, dans cet objectif, une action ciblée auprès des sportifs de haut niveau fraîchement retraités et de nos sportifs seniors ;
- développera une réglementation des métiers du sport au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- redéfinira les champs de compétence à acquérir à l'issue de chaque niveau de formation et imposera un cahier des charges standard et des axes pédagogiques ;
- privilégiera, dans le cadre du plan global de recrutement du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les effectifs du service de la Vie fédérale chargé de la formation des cadres ;
- réactualisera les contenus des cours et introduira de nouveaux supports didactiques ;
- sur base des études existantes, créera une école des cadres sportifs qui offrira une formation pluridisciplinaire sans exclure des collaborations transnationales.

7. La promotion des comportements éthiques, de la santé dans le sport et de la lutte contre le dopage

Pour encourager encore l'éthique dans le sport, le Gouvernement :

- intensifiera et améliorera les contrôles antidopage :
 - en augmentant progressivement et significativement les contrôles effectués ;
 - en assurant un équilibre entre contrôles auprès des amateurs et contrôles auprès des professionnels ;
 - en veillant à la formation continue des médecins contrôleurs ;
 - en diversifiant les contrôles entre compétitions et entraînements afin d'en accroître l'efficacité ;
 - en uniformisant la lutte antidopage dans notre pays pour la rendre conforme aux attentes de l'Agence Mondiale Anti-dopage ;
 - en renforçant les sanctions tant pour les prescripteurs de substances illicites que pour les personnes qui les consomment ;
- développera un programme de prévention envers les plus jeunes sur les méfaits du dopage et des pratiques sportives inadéquates ;
- mettra en place une politique d'éducation à l'éthique sportive dans les écoles primaires et secondaires ;
- soutiendra les arbitres par une formation adéquate à la prévention de la violence et de concert avec les autres niveaux de pouvoirs, et renforcera sa protection juridique dans le cadre de sa mission ;
- organisera une campagne visant à promouvoir le rôle positif de l'arbitre comme garant de l'éthique sportive et du respect des règles ;
- approfondira les actions de prévention déjà menées, notamment en collaboration avec le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX), dans le cas de manifestations de violence à caractère raciste ou xénophobe.

Le Gouvernement sera également attentif à la promotion de la santé parmi les sportifs via la distribution d'un carnet du sportif adapté à chaque discipline qui reprendra notamment des recommandations en matière de pratique sportive, d'hygiène de vie, d'alimentation.

Enfin, le Gouvernement évaluera les moyens à disposition pour reconnaître le statut de médecin du sport.